



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : russe

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Terra-1530, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Il est possible, dans les zones rurales de Moldova, de prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en éduquant la population à ne pas recourir à ces pratiques, dont l'origine remonte à des temps immémoriaux. Nous sommes prêts à consacrer suffisamment d'espace à cette problématique dans les pages de notre publication « PRAVDA », diffusée grâce à un réseau de volontaires. Les articles consacrés à la violence à l'égard des femmes trouvent en général un large écho et peuvent entraîner l'ouverture de nouveaux dossiers auprès du ministère public. Il est important que les articles consacrés à cette thématique soient rédigés conjointement avec les autorités locales et d'autres organisations non gouvernementales. Nous sommes ouverts à l'échange de données d'expérience pour que dans un avenir proche soit créé un réseau international d'organisations non gouvernementales spécial « Terra-1530 ».
